

Jeudi 27 juin 2024

Journée pique-nique dans le Cézallier



Balade en Hautes Terres du Cantal (15) - Lac du Pêcheur - Espace Naturel Sensible

Rendez-vous à 9h30 Parking Animatis

Votre programme :

Venez vous promener autour du lac du pêcheur en plein cœur du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne, pour observer une nature caractéristique du Cantal et du Massif du Cézallier.

Vers midi vous partagerez l’apéritif **offert par l’association**. Ensuite vous aurez tout loisir de déguster votre repas sorti du sac.

Si vous le souhaitez, vous pourrez pratiquer une balade, facile et très agréable qui vous fera découvrir un lac d’altitude remarquable. Pas moins de 4 milieux naturels : le lac et sa zone humide, une lande, un bois et des prairies. Vous accèderez à des points de vue splendides sur les Monts du Cantal, le Grand site de France du Puy Mary et le plateau du Cézallier. C’est pour ces qualités paysagères, sa nature préservée et sa biodiversité remarquable que nous vous invitons à découvrir ce lieu magique, venez vous ressourcer le temps d’une balade au lac du Pêcheur, une des plus belles Eco balades.

Le lac se situe à 1100 mètres d’altitude, il est bordé par la forêt de la Pinatelle et accueille de nombreux oiseaux d’eau venant s’y reposer pendant leur migration ou s’y reproduire.

En fin d’après-midi nous prévoyons un arrêt dans une ferme du bourg de Chalinargues avec une vue des installations et si vous le souhaitez acheter du fromage.

Dans ce genre de sortie nous pouvons tout prévoir sauf la météo. Soyez indulgents et prévoyez un « kway »...

Tarif par personne		Inscription
47 à 50 Personnes	13,00 €	10 €
41 à 46 Personnes	15,00 €	
36 à 40 Personnes	16,00 €	
30 à 35 Personnes	19,00 €	
Inscription avant le :		22/06/2024
<i>Pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si le nombre d’inscrits était inférieur à 30, l’association se réserve le droit d’annuler cette sortie</i>		
Extrait du règlement Intérieur		
<p>Inscriptions : Les inscriptions sont enregistrées au cours des permanences du samedi. La carte IATL est obligatoire. Il sera demandé un supplément 23 € à la 1^{ère} sortie d’un non adhérent. L’inscription sera définitive après le versement d’un acompte par personne inscrite. Le montant de cet acompte est indiqué sur la fiche d’annonce de la sortie.* En cas d’inscription faite après la date limite, le règlement de l’acompte plus les acomptes intermédiaires (s’il y a lieu) sera dû à l’inscription. Les horaires et les indications concernant votre voyage sont indiqués sur les fiches d’information. En cas de modifications, l’association vous contactera par téléphone dans les meilleurs délais avant le départ.</p> <p>Annulation : En cas d’annulation par l’adhérent, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’annulation n’entraîne pas des frais pour l’association : il sera demandé 1 € de frais administratifs. - l’annulation entraîne des frais pour l’association : il sera demandé la totalité des frais réclamés par nos différents partenaires. <p>(*) si la sortie est payante (**) En cas de cession de place, s’il existe une liste d’attente, cette dernière est prioritaire</p>		
Correspondants Sortie : Suzanne Contoux : 06.42.02.06.04 - Guy Pomarède 06.87.74.22.03.		